

Fillnet tr

Détergent moquette injection-extraction

Détergent moquette spécialement conçu pour le nettoyage en machine injection-extraction des moquettes, sièges, textiles de véhicules et bus ...

Contient des agents tensioactifs et des séquestrants qui donnent au produit un fort pouvoir nettoyant.

Il est non moussant. S'utilise également en pré-imprégnation comme pré-détachant.

Contient un agent anticalcaire et possède des propriétés antistatiques.

Participe activement à l'élimination des acariens dans les moquettes.

Laisse une odeur agréable et durable de pomme verte.

Mode d'emploi

Dosage: 2 à 5 % (eau tiède)

Passer l'aspirateur pour éliminer les poussières et autres corps étrangers. Une concentration plus importante ou une pré-imprégnation par pulvérisation (dilution 10 %) peut être nécessaire selon l'encrassement de la moquette.

Passer la machine à injection-extraction.

Conditionnements

Emballage : bidon de 5L
Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH:8-9

- Densité: 1,01 - 1,03

Précautions

Eviter les projections oculaires.

Faire un essai préalable de tenue de coloris.

Pour les moquettes en laine avec dossier en jute, ne pas trop mouiller et utiliser de l'eau froide.

Pour les moquettes avec dossier en bitume, utiliser de préférence FILLNET MS.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique). Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208). Sans VLER française.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Fiche technique

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

18-04-2025 Ind. 13













